

S.C.P. DES MARCHES DE BRETAGNE

Zone de la Meslais
4, rue Pierre Harel
35133 LECOUSSE
tél 02 99 94 43 09 fax 02 99 99 87 23

2 bis place de la République
35300 FOUGERES
Tél 02 99 99 04 40 fax 02 99 99 75 36

47, Bd du Maréchal Leclerc
35 460 ST BRICE EN COGLES
tél 02 99 18 55 84 fax 02 99 18 56 77

Y. FOUQUE

G. GOUNOT
R. VAN GRINSVEN

J-P. LE PAGE

F. DONON
G. MANCEAU

J-O DESMAREZ

LETTRE D'INFORMATION JUIN 2018

Vaches Taries : pensez à la complémentation en vitamines et Oligo-éléments !

La complémentation en vitamines et oligo-éléments est fondamentale non seulement pour la santé de la vache mais aussi pour son veau : qualité du colostrum, vitalité du veau à la naissance.

Par exemple, pour assurer une bonne qualité du colostrum, la complémentation doit débuter environ 45 jours avant vêlage, ce qui en période de pâturage peut poser problème. Les seaux à lécher ne donnent aucune garantie par rapport à la prise et donc par rapport à l'efficacité de la complémentation. Les semoulettes sont difficiles à administrer et nécessitent l'apport d'un aliment support. Seul le bolus peut vous garantir de la bonne prise en vitamines et oligo-éléments.

Nous avons fait le choix des Bolus Oligovet « Vaches Taries ». Ils présentent plusieurs avantages :

- Fabriqués en France
- Selon un processus qualité comparable à la fabrication des médicaments
- Délitement contrôlé prouvé. Les vitamines et oligo-éléments sont délivrés pendant 3 mois et cette délivrance est prouvée, ce qui n'est pas forcément le cas des autres fournisseurs de bolus.

Composition du bolus « Oligovet Vache Tarie »

	Oligovet Pâturage	
	mg/bolus	mg/j
Zinc	24 400	271
Cuivre	9 006	100
Iode	4 349	48,3
Sélénium	500	5,6
Cobalt	671	7,5
Manganèse	8 010	89
Vit A (UI)	3 000 000	33 333
Vit E (UI)	15 000	167

Une enquête pour mieux vous connaître

A partir du mois de juin, les vétérinaires mèneront une enquête destinée à mieux vous connaître. Elle sera confidentielle et ne fera pas l'objet de diffusion en dehors de notre structure.

Nous vous remercions par avance de la qualité de l'accueil que vous leur réserverez !



Bronchite Vermineuse : J'ai le réflexe copro !

La Bronchite vermineuse est provoquée par les strongles respiratoires. Les principaux symptômes sont de la toux et une baisse de la production laitière. En cas d'atteinte grave, de la mortalité peut être observée.



Larve de strongle respiratoire



Les symptômes apparaissent généralement en cours d'été mais ils peuvent commencer dès la fin du mois de juin. Plus vous agirez vite dès l'apparition des symptômes plus les troubles se guériront facilement : dès l'apparition de la toux, ayez le réflexe copro ! Voici les principales recommandations pour avoir des prélèvements de qualité :

- Ne mélangez pas plusieurs bouses dans le même gant. Apportez-nous des prélèvements individuels
- Choisissez les animaux qui toussent depuis peu et de préférence les primipares. Au bout d'un certain temps, l'immunité s'installe et peut rendre la ponte des larves rare et provoquer des prélèvements faussement négatifs.
- Dès les prélèvements effectués, apportez-les-nous rapidement: les larves ont tendance à disparaître dans les heures qui suivent le prélèvement.

Contrairement aux strongles digestifs, une immunité protectrice ne se met pas en place. En cas de toux il sera nécessaire de réaliser un traitement avec une molécule adaptée. Pour les éleveurs qui sont régulièrement concernés par la bronchite vermineuse, il est conseillé de faire un traitement préventif environ 8 semaines après la mise à l'herbe.

Temps de contact effectif : notez les informations nécessaires dès à présent !

Concernant les strongles digestifs, pour évaluer l'acquisition de l'immunité des génisses à leur premier vêlage, il est possible de calculer le temps de contact effectif. Il correspond à la durée pendant laquelle les génisses ont été en contact réellement avec les strongles digestifs : cela correspond à la durée de la période de pâturage pendant toute la durée de leur formation à laquelle on enlève la durée de complémentation alimentaire lors du pâturage et la durée de rémanence des traitements antiparasitaires.

Le TCE se calcule en fin de saison de pâture. Pour faciliter ce calcul, vous pouvez dès à présent noter toutes les informations nécessaires par lot

- Date de mise à l'herbe
- Période de complémentation alimentaire
- Traitement : date de traitement et molécule utilisée
- Date de rentrée à l'étable.

Parasyne, osez les traitements antiparasitaires alternatifs

En cas d'infestation parasitaire modérée, il est possible d'avoir recours à des traitements « non chimiques » à base de plantes. Parasyne est utilisable toute l'année. Actuellement, vous pouvez l'utiliser par cure :

- 1^{ère} cure, durée 6 jours, 30mL (dose vache adulte) ou 20mL (dose veau) par jour
- Tous les mois : cure de 3 jours

Attention ! en cas d'amaigrissement, de poils piqués, de signes respiratoires (toux), le recours aux molécules classique sera nécessaire !

Le saviez-vous ?

Le temps de contact effectif permettra d'interpréter plus finement le résultat de la densité optique Strongle que nous effectuons tous les ans en automne.



Parasyne est utilisable en agriculture biologique